

Date : 15 janvier 2021

Lieu : Mairie

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaup@cc-parthenay-gatine.fr

En présence de : Madame le Sous-Préfet Claire Liétard / Commandante Karine Lacave, commandant de la compagnie de gendarmerie de Parthenay / Jean-Michel Prieur, maire de Parthenay et président du CCAS / Hervé Le Breton, adjoint à la solidarité et vice-président du CCAS / David Guédon, directeur du CCAS / Stéphanie Richard, intervenante sociale en gendarmerie

NOTE DE PRESSE

Stéphanie Richard, nouvelle intervenante sociale en gendarmerie à Parthenay

Recrutée début décembre sur le poste d'intervenant social en gendarmerie à Parthenay, Stéphanie Richard assure le lien nécessaire entre le milieu judiciaire et le milieu médico-social pour détecter et prendre en charge des situations sociales et familiales complexes.

Un engagement conjoint de l'Etat et de la Ville de Parthenay

La création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie témoigne de la volonté conjointe de l'Etat et de la commune de Parthenay d'une prise en charge différente et améliorée des personnes victimes de violences. Elle s'inscrit également dans le Plan national de prévention contre la délinquance et dans la lutte contre les violences intra-familiales.

Cette création a fait l'objet de la signature d'une convention entre l'Etat, la Gendarmerie, la Ville de Parthenay et le CCAS le 3 août 2020.

Par cette convention, l'Etat assure le financement du poste à hauteur de 50 % (20 000 euros par an, pendant 3 ans) via le FIDPD (Fond interministériel de prévention de la délinquance). L'autre moitié (20 000 euros également) est financée par la Ville de Parthenay, via le versement d'un complément de subvention au CCAS.

Stéphanie Richard, une intervenante sociale en gendarmerie expérimentée

Recrutée pour le poste, Stéphanie Richard a pris ses nouvelles fonctions en décembre 2020.

Elle a auparavant occupé le poste d'intervenant social en gendarmerie pendant 8 ans à Bressuire (2013-2020).

Elle s'implique au sein d'un réseau de professionnels autour des violences intrafamiliales pour mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels (ciné-débat,

théâtre) et participation à des projets comme l'accueil de personnes victimes de violence au sein d'hébergement touristique.

Elle fait également partie de l'Association nationale des intervenants sociaux en commissariat et Gendarmerie.

Ses différentes formations (environnement juridique, dynamique auteur –victime, enfants victimes de violences conjugales, phénomène de radicalisation, approche sociologique de la famille...) lui permettent de mieux prendre en compte les problématiques des personnes et des professionnels.

Missions et mise en œuvre

Ses principales missions sont :

Accueil (au sens social) : proposer une prestation complémentaire aux gendarmes après l'intervention et/ou la prise en charge des personnes et à la demande des personnes victimes, ou mis en cause

Ecoute : apporter une écoute active. Faire verbaliser la personne, traduire les mots et les actes, l'aider à construire une stratégie d'actions. Attention : cette écoute ne se veut pas thérapeutique.

Action : mettre en place des actions concrètes, assurer un suivi social lorsqu'il n'y en a pas ou interpellé le référent social lorsqu'il y en a un

Orientation : à l'intérieur de la Gendarmerie ou vers les structures ou associations médico-sociales

Facilitation du lien : entre la personne, la Gendarmerie et les partenaires sociaux. Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité de la gendarmerie

Pour pouvoir accompagner les personnes, l'intervenant social en gendarmerie (ISG) doit être saisi par un gendarme de la brigade de Parthenay qui détecte une problématique sociale.

Lors de sa rencontre avec un Gendarme, la personne est informée de l'existence de l'ISG et émet le souhait ou non d'être contactée.

Si les coordonnées téléphoniques ont été communiquées, l'ISG appellera la personne dans un délai de 72H. Dans le cas contraire, un courrier pourra lui être adressé ou un sms avec les coordonnées de l'ISG.

Un retour succinct est ensuite fait auprès du gendarme afin qu'il sache s'il y a eu prise de contact avec la personne ou non et si elle a accepté un échange.

Quelques chiffres

Depuis la prise de poste début décembre :

- Orientation de 17 situations par la gendarmerie.
- L'activité de l'ISG a profité à 35 personnes.

- Pour 66 % des situations, la problématique relevait autour des violences physiques, 14% pour du harcèlement, 8% pour des conduites à risques (addictions, détresse psychologique, tentative de suicide), ainsi que des conflits et des violences sexuelles.

Dans les problématiques détectées par l'ISG, 68% des personnes ont connu des violences physiques, ainsi que des violences psychologiques pour 51% d'entre elles, ou encore du harcèlement pour 37% et dans un contexte d'addictions ou détresse psychologique pour 34 % d'entre elles.

- 66% des personnes rencontrées n'ont pas évoqué leur situation auprès d'un service social.

- 9 mis en cause ont bénéficié de l'intervention l'ISG.